



République de Maurice



Conférence ministérielle

sur la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental

29 avril 2018 – Balaclava, République de Maurice

Conclusions et recommandations des Tables rondes thématiques

Table ronde 1 – Mécanismes régionaux de sécurité maritime

Présidée par S.E. Mme Macsuzy Mondon, ministre désignée, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales

1. Edification d'une architecture de sécurité maritime adaptée aux enjeux de l'AfOA-OI

- Construire un mécanisme de sécurité maritime adaptée à l'Afrique orientale et australe et océan Indien (AfOA-OI) pour une meilleure appropriation collective par les Etats AfOA-OI des sujets de sécurité et sûreté maritimes avec l'appui de la communauté internationale en vue de renforcer une architecture régionale commune.
- Nécessité de développer de manière pragmatique et pérenne la coopération régionale, en utilisant et renforçant autant que possible l'existant (outils, structures, organisations...), en évitant de dupliquer les efforts et en suscitant l'appui de la communauté internationale.
- Nécessité de mettre en place une gouvernance spécifique de niveau national, dédié aux traitements des problématiques de sécurité maritime et des ports, impliquant les secteurs publics, privés et les acteurs non-étatiques.
- Favoriser la coordination et la complémentarité des actions menées par l'ensemble des acteurs, tant au niveau national (inter administrations) qu'au niveau régional (opérations, poursuites judiciaires).
- Nécessité d'améliorer les gouvernances maritimes nationales en définissant et mettant en œuvre des stratégies maritimes nationales réalistes, et en prenant en considération l'ensemble des aspects notamment financiers, économiques, légaux et écologiques, ainsi que la sécurité des ports.
- L'amélioration de la collecte, du traitement et de l'échange d'information interservices au niveau national est un préalable indispensable au développement des capacités régionales dans ces domaines.
- Prévoir les mesures permettant une réponse régionale efficace dans les meilleurs délais contre les menaces maritimes incluant les menaces et les crimes liés à la cybercriminalité et de prévenir les situations de *sea-blindness* (cécité maritime)

Recommandations :

- 1. Améliorer le mécanisme de coordination régionale entre les organisations et institutions chargées de la mise en œuvre d'actions régionales de sécurité maritime afin d'améliorer la qualité et la pertinence des informations et d'éviter la duplication des actions, la dilution des efforts ;**



2. Un nombre maximum de pays soutiennent la ratification des accords régionaux sur le partage de l'information et la coordination de l'action en mer ainsi que l'opérationnalisation rapide du Centre Régional de Fusion de l'Information Maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination des opérations aux Seychelles en s'appuyant sur les Centres existants (Kenya, Tanzanie, Yémen). Les pays et institutions partenaires sont invités à rejoindre ces Centres;
3. Consolider la gouvernance et les opérations des dispositifs nationaux, y compris en matière d'accès aux technologies, pour traiter des problématiques de sécurité maritime et des ports, notamment en ce qu'il s'agit de la collecte, du traitement et de l'échange des informations, en impliquant les administrations publiques, les opérateurs privés et les acteurs non-étatiques pour garantir la coordination et la complémentarité des actions ;
4. Intégrer dans les initiatives régionales pertinentes le traitement de la problématique de *sea-blindness* (cécité maritime) à travers la coordination et le renforcement des capacités en matière d'intervention en mer.

2. Lutte contre la pêche INN

- Renforcer et pérenniser les initiatives de lutte contre la pêche INN dont en particulier le plan régional de surveillance des pêches de la COI et les actions initiées par la CTOI notamment l'e-psm (application sur les mesures de l'état du port).
- Renforcer la mise en place au niveau national les outils et les actions de lutte contre la pêche INN, et en particulier faire appliquer les instruments internationaux en particulier *FAO Port State Measures Agreement*.

Recommandations :

1. Assurer la pérennisation du Plan régional de surveillance des pêches et soutenir le renforcement du dispositif, dans ce cadre nous encourageons l'Union européenne à lancer le programme EcoFish.
2. Plaider pour un soutien renforcé des Etats dans la mise en œuvre des actions initiées par la CTOI, dont l'e-psm (application sur les mesures de l'état du port).
3. Soutenir les initiatives nationales et régionales de renforcement des actions et des moyens de lutte contre la pêche INN, notamment par l'application des instruments internationaux pertinents.



Table ronde 2 – Lutte contre le terrorisme

Présidée par S.E.M. Youssoufa Mohamed Ali, directeur de cabinet à la présidence, ministre de la Défense de l'Union des Comores

Le risque terroriste est devenu une préoccupation majeure pour les Etats et dans l'ensemble de la région. L'action des Etats de la région est rendue d'autant plus difficile qu'il s'agit d'un enjeu complexe, évolutif et aux ramifications internationales. De fait, il apparaît nécessaire d'élaborer des stratégies et plans d'action nationaux et régionaux pour répondre à cette menace.

Pour ce faire, une évaluation de l'état de la menace terroriste est nécessaire ce qui permettra d'apporter une réponse cohérente, adaptée et concertée.

Les Etats de la région font face à plusieurs limites pour répondre efficacement au risque terroriste, notamment en matière de ressources et moyens d'action, des cadres législatifs, de l'échange d'information ou encore d'expertises et capacités techniques. A cet égard, l'appui de la communauté internationale en appui des Etats de l'AfOA-OI reste indispensable. Le programme de sécurité maritime (MASE), financé par l'Union européenne, permet de répondre, entre autres, aux inquiétudes posées par la menace terroriste, notamment en ce qui concerne la lutte contre la drogue, le blanchiment et le financement du terrorisme. L'appui de l'Union européenne pour l'harmonisation des législations et l'amélioration des mesures de sécurité portuaire permettra également de renforcer les capacités nationales et régionales de sécurité, en lien avec le risque terroriste et son impact éventuel sur les infrastructures essentielles que constituent les ports.

Recommandations :

- 1. Mettre en place un mécanisme régional de consultation et d'échange d'information pour organiser régulièrement des rencontres régionales entre les administrations compétentes afin de : (i) partager les analyses sur l'état de la menace, les résultats des recherches et analyses politiques ; (ii) échanger sur les stratégies et plans d'actions et assurer le suivi des échanges.**
- 2. Formaliser ainsi un cadre de coopération régionale à l'échelle de l'AfOA-OI, pouvant intégrer d'autres Etats et partenaires, pour le partage de l'information et la mise en œuvre d'actions concertées.**
- 3. Créer un programme holistique de sûreté portuaire et aéroportuaire comprenant la protection physique de l'infrastructure, le renforcement des capacités des ressources humaines compétentes pour le fonctionnement quotidien des ports et des aéroports, la fourniture des outils technologiques et la formation en matière de cybersécurité. Nous prenons note et apprécions l'engagement de l'Union européenne à continuer de soutenir les Etats de la région dans l'amélioration de la sûreté et la sécurité portuaire au niveau régional.**
- 4. Renforcer les contrôles des flux financiers et commerciaux par l'amélioration des équipements et ressources humaines.**



-
5. **Mettre en place des systèmes de lutte contre la propagande terroriste et l'extrémisme violent sur Internet surtout en ce qui concerne la suppression des contenus malveillants sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux.**
 6. **Commander une étude d'évaluation du niveau de risque terroriste dans la région et le degré de préparation des Etats afin de faciliter une approche régionale concertée. L'étude explorera également les activités de renforcement des capacités pour, entre autres, intensifier le dialogue au niveau régional afin d'harmoniser les législations nationales en matière de lutte contre le terrorisme, améliorer la coopération judiciaire et mettre en place des structures régionales, incluant la mise en place d'une unité régionale dédiée à la lutte contre le terrorisme assortie des moyens financiers adéquats.**
 7. **Renforcer les capacités des États membres en matière de surveillance des menaces à la sécurité, y compris le partage des expertises et des meilleures pratiques.**
 8. **Encourager un cadre juridique standard qui conduira à une gestion efficace des risques terroristes.**
 9. **Développer et harmoniser une stratégie régionale de sécurité maritime en lien avec les Stratégies de lutte contre le terrorisme des Nations unies, de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).**
 10. **Multiplier les occasions de dialogue au niveau local, en particulier avec les communautés côtières en promouvant des approches inclusives élaborées sur la base des spécificités locales et en impliquant les leaders des communautés, les femmes, les jeunes et les systèmes scolaires.**



République de Maurice



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Table ronde 3 sur les trafics transnationaux

**Présidée par S.E.M. Luc Hallade, Ambassadeur de la République française
délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien**

1. Trafic d'êtres humains

Les niveaux de développement contrastés et les zones d'instabilité dans l'océan Indien occidental favorisent les flux migratoires et alimentent le trafic d'êtres humains.

Il existe un lien étroit entre immigration clandestine, trafic d'êtres humains et traite des personnes qui nécessite d'envisager une approche basée sur les droits humains.

Il s'agit d'une menace grandissante qui doit apparaître clairement dans les priorités d'action au niveau des Etats et des organisations internationales. A cet égard, se pose la question des moyens, notamment infrastructurels, pour la prise en charge, l'assistance et la protection des victimes.

Ainsi, la lutte contre la traite des personnes doit pouvoir reposer sur des cadres et mécanismes de coopération régionale.

Recommandations

- 1. Promouvoir une approche basée sur les droits humains tant au niveau national que régional en conformité avec les conventions internationales applicables.**
- 2. Améliorer le volet infrastructurel national prenant en charge les victimes de traite.**
- 3. Elever le trafic d'êtres humains au rang de menace critique pour la région.**
- 4. Renforcer les capacités nationales en matière de contrôle des frontières en mer et sur terre en vue de perturber le modèle économique des trafiquants.**
- 5. Envisager la formation des forces de l'ordre car elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la traite des êtres humains.**
- 6. Promouvoir la collaboration et le partenariat pour aborder efficacement le caractère multidimensionnel de la traite des êtres humains.**
- 7. Explorer la mise en œuvre de ce qui précède dans le cadre du projet de migration sous le 11ème Fonds européen de développement.**

2. Trafic de drogues

Le trafic de drogues constitue un enjeu mondial qui ébranlent les fondements des sociétés et des économies. Cela est également le cas dans l'océan Indien. En effet, l'océan Indien est devenu une zone de passage, de redistribution et désormais de consommation de drogues comme en témoigne les conclusions de la conférence de Colombo en 2016 ayant débouché sur le Partenariat de la route sud.

A ce titre, il existe un besoin toujours renouvelé d'allouer les moyens opérationnels de surveillance et de répression, d'harmonisation des procédures tactiques en vigueur dans la région notamment au travers de formations adaptées, d'organisation d'opérations conjointes.



République de Maurice



Les Centres régionaux de fusion de l'information maritime et de coordination des opérations en collaboration avec les centres régionaux et nationaux de fusion de l'information déjà existants sont de nature à répondre à ces préoccupations.

Recommandations :

- 1. Améliorer la coordination, le partage d'information et l'échange des meilleures pratiques entre les Etats intéressés, notamment dans le cadre des activités conduites par l'ONUDC, notamment le Partenariat de la route sud.**
- 2. Intensifier les échanges d'information en temps réel entre les agences nationales sur la base des principe de confiance et compréhension mutuelle entre ces agences et avec les Centres maritimes régionaux, à savoir le Centre régional de fusion de l'information maritime à Madagascar, le Centre régional de coordination des opérations aux Seychelles et les Centres d'échange d'information basés au Kenya, en Tanzanie et au Yémen. .**
- 3. Identifier les « zones maritimes d'intérêt » avec le soutien des États participants, particulièrement les Etats spécifiquement concernés, et demander au Centre régional de fusion de l'information maritime d'effectuer une surveillance ciblée des Connaissances de la situation maritime (MDA) et de partager ces informations avec les États concernés.**
- 4. Encourager une standardisation des cadres législatifs qui conduira à une condamnation réussie des trafiquants de drogue en haute mer**
- 5. Renforcer les mesures de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la formation du personnel et l'acquisition d'équipements et d'outils technologiques liés aux drogues.**

3. Blanchiment d'argent

Concernant la lutte contre les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent, il existe de plusieurs mécanismes régionaux et internationaux en place. Certains Etats de la région et les acteurs pertinents dans le domaine du blanchiment d'argent les ont rejoints, et se conforment ainsi aux normes internationalement reconnues et aux bonnes pratiques. Les principaux défis de la lutte contre le blanchiment d'argent dans la région sont la nature changeante et évolutive du blanchiment d'argent, les différences au niveau de la conformité aux normes internationales, les niveaux relativement faibles de collaboration et de coopération entre les juridictions et les cadres juridiques faibles.

Recommandations :

- 1. Investir dans la recherche régulière ainsi que dans les évaluations des besoins en capacités afin de canaliser les ressources pour soutenir les domaines présentant le meilleur potentiel de renforcement des efforts de lutte contre le blanchiment d'argent.**
- 2. Encourager et soutenir les Cellules de Renseignement Financier (CRF) de la région à rejoindre le groupe Egmont des CRF et les pays à adhérer aux organismes régionaux de type GAFI afin de se conformer aux normes internationales.**
- 3. Promouvoir le renforcement de l'intégralité du processus de traitement des opérations de lutte contre le blanchiment d'argent notamment au travers des actions de collaboration, coopération, et programmes ciblés de renforcement des capacités, incluant la collaboration dans le recouvrement d'actifs.**



République de Maurice



COMMISSION DE
L'Océan Indien

-
- 4. Encourager les Etats et autorités régulatrices à promulguer des lois autres mesures pour que les banques, les institutions financières et les entreprises et professions non-financières désignées à respecter les recommandations internationales émanant du Groupe d'action financière (GAFI).**
 - 5. Encourager la collaboration du CRFIM avec d'autres centres de fusion de l'information.**



République de Maurice



Table ronde 4 – Risques de catastrophes en mer

Présidée par le Vice-Amiral Antoine de Padoue Ranaivoseheno, Commandant des forces navales de la République de Madagascar

1. Lutter contre la pollution marine

a) Risques de déversement d'hydrocarbures

Il est nécessaire de renforcer les capacités nationales et les actions de coopération régionale en matière de gestion des risques environnementaux, y compris le risque de déversements d'hydrocarbures ou d'émissions délibérées de pétrole en mer.

Il apparaît nécessaire de renforcer le cadre de coopération régionale existant pour assurer une action efficace en mer afin de prévenir et contenir les pollutions marines. Il conviendrait d'envisager la réactivation des initiatives ci-dessous notamment en ce qui concerne la mise en place et l'opérationnalisation du Centre sous-régional à Madagascar.

Recommandations :

- 1. Étudier la faisabilité par les États de la région de faciliter la disponibilité d'images satellitaires pour la surveillance de l'environnement, notamment par le biais d'un accord de partenariat entre organisations / agences régionales et internationales ainsi que les ONG.**
- 2. Renforcer les capacités et les moyens des agences aux niveaux national et régional pour améliorer la préparation aux situations d'urgence dans la lutte contre les pollutions marines.**
- 3. Pour une gestion efficace de la pollution marine due aux marées noires, envisager d'établir un cadre régional de coopération et de coordination pour faire face aux catastrophes environnementales. Réactiver et consolider le Centre sous-régional basé à Madagascar en étroite collaboration avec les centres nationaux déjà existants au Kenya, Seychelles Afrique du Sud et Tanzanie.**
- 4. Transposer et mettre en œuvre les Conventions régionales et internationales applicables dans les lois nationales. Les organisations régionales et les partenaires de développement peuvent utilement soutenir les États à cette fin.**
- 5. Collaborer avec la Banque africaine de développement à la mise en place d'un mécanisme financier pour lutter contre toutes les formes de pollution marine et maritime**
- 6. Renforcer les capacités des États dans leur surveillance des approches maritimes pour lutter contre la pollution marine.**

b) Pollution plastique et autres formes solides et liquides de déchets

La ségrégation des déchets est très limitée. Aucune incitation / installation n'a été prévue pour la séparation des déchets.

À ce jour, aucun mécanisme n'est en place dans la région pour la collecte des débris en mer.

Les engins de pêche sont majoritairement en plastique et sont souvent abandonnés, perdus ou déchargés en mer. Les orientations internationales de la FAO sur le marquage des engins de pêche ont été adoptées en février de cette année, qui visent également à réduire l'impact des engins de pêche abandonnés, perdus ou endommagés (ALDFG).

Recommandations :

- 1. Envisager l'élaboration et la mise en œuvre d'une initiative régionale visant à faciliter la collecte des débris en mer.**



2. Envisager la mise en place d'un système de collecte dans des lieux stratégiques au niveau national pour collecter des engins et débris en plastique et autres formes de déchets solides et liquides avec la contribution des ONG et du secteur privé.
3. Promouvoir aux niveaux national et régional l'adoption des orientations internationales de la FAO sur le marquage des engins de pêche et promouvoir les études d'impact environnemental offrant des solutions palliatives pour réduire l'impact des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG).
4. Encourager les Etats à renforcer les mesures pour prévenir et lutter contre le déversement en mer.

2. Recherche et sauvetage

Les régions de recherche et de sauvetage (SRR) sont bien délimitées mais certains pays n'ont pas les capacités d'exercer un contrôle sur les opérations SAR dans leur région respective.

Le système SAR peut être amélioré grâce à l'introduction de nouvelles technologies telles que les modèles mathématiques.

Les législations nationales de certains pays ne prévoient pas l'équipement de communication et de détresse adéquats pour les petits bateaux de pêche et navires de plaisance.

Recommandations :

1. **Soutenir et promouvoir l'application de la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer (SAR) au niveau national et encourager chaque Etat à élaborer un plan d'action SAR, à établir une structure nationale pour les actions SAR et à fournir un mécanisme planifiant la collaboration entre les pays de l'AfOA-OI à travers un accord multilatéral.**
2. **Assurer une coopération efficace pour améliorer la conduite des opérations de SAR en mer et le développement d'un mécanisme d'échange d'informations, en particulier par le biais des centres régionaux de fusion de l'information maritime établi.**
3. **Renforcer les capacités de SAR aux niveaux national et régional incluant la modélisation et les exercices de simulation ainsi que l'acquisition de moyens d'intervention pour les missions SAR.**
4. **Envisager l'introduction d'incitations au niveau national pour équiper les pêcheurs et les opérateurs d'embarcations de plaisance de dispositifs de sauvetage et de systèmes de communication adéquats. Les ONG peuvent être impliquées dans le processus de sensibilisation des pêcheurs et des opérateurs d'embarcations de plaisance sur la nécessité d'équiper les bateaux avec des systèmes de communication de base.**
5. **Encourager les programmes à développer des fonds pour que les États régionaux développent une station de radio côtière en ligne avec le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) à des fins de recherche et de sauvetage.**

3. Biodiversité et impact du changement climatique

Les impacts des espèces envahissantes contenues dans les eaux de ballast peuvent nuire à l'environnement marin local. Les récifs coralliens sont également menacés par la prolifération d'espèces envahissantes. La pêche commerciale et les économies locales basées sur la pêche sont affectées par le déplacement d'espèces indigènes et le risque d'extinction d'espèces déjà menacées. Tous les pays sont des parties aux Conventions de Nairobi et sur les eaux de ballast. Cependant,



République de Maurice



COMMISSION DE
L'Océan Indien

certains pays ont des difficultés à appliquer les recommandations en raison de capacités limitées. Il a été noté la nécessité de reconnaître les émissions carbone provenant des navires et leur impact sur l'environnement.

Recommandations :

- 1. Promouvoir la transposition dans tous les États de la région de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires ainsi que sa mise en œuvre.**
- 2. Soutenir le renforcement des capacités au niveau national pour améliorer le suivi, le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires.**
- 3. Réaliser une étude sur l'impact des espèces envahissantes et les moyens écologiquement durables pour réduire leur présence, le cas échéant.**
- 4. Renforcer les capacités d'atténuation des effets du changement climatique afin de faire face aux émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'industrie du transport maritime tout en promouvant le recours aux technologies à faible émission de carbone dans le cadre de projets, à l'instar du projet de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Union européenne dans le cadre des cinq réseaux mondiaux de coopération en matière de technologie maritime.**